



Conseil Municipal : Séance du 06 avril 2023

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe Canot**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AGON, ARNOULD, CANON, FLAMBEAUX, L'HUILLIER, PICOT, ROBIN, SCOLARI, STILLEN, VALSESIA.

Absents excusés: Mme PELTIER procuration à M SCOLARI.
M. DUCOUDRAY et NENIN procuration à MME FLAMBEAUX et M CANOT.
Mme VILLEDIEU pas de procuration.

Secrétaire : M. VALSESIA Hervé

Approbation du procès-verbal de la séance du 5.12.2022 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 05.12 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.
 - ✓ Affecte le résultat d'exploitation de 470 175 € 05 pour le budget communal
 - ✓ Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2022 aux 2 taxes directes locales.
- Vote le Budget Primitif 2023 de la commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement : 1 018 600.05 €

Section d'investissement : 1 017 465.47 €

Tarifs Municipaux :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux pour 2023, à savoir :

- ✓ Concession de cimetière cinquantenaire 70 €
- ✓ Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- ✓ Droits de place des forains identiques à 2020 :
 - Manèges enfants, tir, pincès, pêche 38 € 00
 - Auto-skotters 80 € 00
 - Confiserie-loterie 23 € 00
 - Friterie 50 € 00
- ✓ Affouage : 42 € 00 la part

Tarifs de location salle polyvalente 2024 :

Week-end : 420 € habitants, 740 € extérieurs, 200 € associations. - Journée : 220€ habitants, 370 € extérieurs et 120 € pour les associations ou sociétés. - Demi-journée 80 € - Nettoyage sols : 105 € pour la grande salle et 165 € pour la totalité des sols. Étant entendu que ceux-ci seront rendus balayés prêts à être lavés.

Participations communales pour les CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) :

Le Conseil Municipal fixe les participations communales pour les CLSH (*Centre de Loisirs sans hébergement*) et séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2023.

Tarifs cantine-garderie :

Décide de maintenir les tarifs suivants jusque fin juin 2023 pour les prix de la cantine et de la garderie à savoir 3 € 25 le repas et 1 € 20 l'heure de garderie et de confier la fourniture des repas à API restauration.

Programme ONF 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux prévu pour l'année 2023.

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2023 :

- 50 € sclérosé en plaque
- 50 € à La Prévention Routière.
- 100 € à l'association familles rurales Deville-Laifour.

Ne donne pas suite aux autres demandes.

Redevance terrain communal année 2022

Le CM maintient la tarification de 2022 pour location d'un terrain à un administré de Sécheval.

Approbation des comptes rendus de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la commission locale évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire informe du montant :

- des subventions obtenues sur les dossiers -réhabilitation d'un logement communal » et « toiture mairie ».
- des devis Orange pour accès à la fibre à la mairie et à l'école.
- des indemnités versées au Maire et aux adjoints au cours de l'année 2022.

Et Communique le résultat du contrôle de l'Urssaf effectué sur les comptes de la Mairie en 2021, réputé sans aucune anomalie.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.